



# Arrêté du Conseil-exécutif

Nº d'ACE : 1376/2025  
Date de la séance du CE : 10 décembre 2025  
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement  
Nº d'affaire : 2025.WEU.3835  
Classification : Non classifié

## **Stratégie de mise en œuvre relative à la gestion des risques liés aux dangers naturels gravitationnels dans le canton de Berne**

### Le Conseil-exécutif

1. décide d'abroger l'arrêté du Conseil-exécutif du 24 août 2005 (n° 2632) sur l'ancienne stratégie en matière de risques liés aux dangers naturels.
2. prend connaissance et approuve la nouvelle stratégie de mise en œuvre relative aux dangers naturels du 20 août 2025 (anciennement stratégie en matière de risques) qu'il estime exhaustive, claire et compréhensible.
3. charge les services spécialisés cantonaux de procéder conformément à la stratégie de mise en œuvre et de porter les mesures correspondantes à la connaissance du Conseil-exécutif.
4. charge le groupe de travail cantonal Dangers naturels (GT Danat) d'affiner régulièrement la stratégie en tenant compte des connaissances scientifiques disponibles, de l'adapter le cas échéant et de la lui soumettre à nouveau en temps voulu.
5. décide d'inscrire la stratégie de mise en œuvre relative aux dangers naturels dans le plan directeur cantonal lors de la prochaine révision.

### **Au nom du Conseil-exécutif**



Christoph Auer  
Chancelier

### Destinataires

- Toutes les Directions
- Chancellerie d'État

### Pièces jointes

- Stratégie de mise en œuvre relative à la gestion des risques liés aux dangers naturels gravitationnels dans le canton de Berne